

Comité d'accompagnement de Liège Trilogiport
Procès-verbal de la réunion n° 7
Liège, le 25 février 2014

Présents :

Emile-Louis BERTRAND	Port autonome de Liège
Serge HERCEK	Port autonome de Liège / Serve Consult
Jacques HACOURT	Service public de Wallonie, DGO 2
Stéphan NIVELLES	Service public de Wallonie, DGO 2
Céline HELLEMANS	Service public de Wallonie, DGO 2
André DELECOUR	Service public de Wallonie, DGO 4
Jean-Pierre STAELENS	D.L. Trilogiport Belgium / CETIM
Marcel NEVEN	Ville de Visé
Luc LEJEUNE	Ville de Visé
Marcel VAN DEN MEERSCHE	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry BRASSEUR	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Jean-François VERJANS	Représentant de la population de la Ville de Visé
Thierry GREFFE	Représentant « Comité Village Hermalle-sous-Argenteau »
Alain AUSSEMS	Représentant de la population de la Commune d'Oupeye
Alain HOUTAIN	Service public de Wallonie, DGO 3, Office wallon des Déchets
Serge FILLLOT	Commune d'Oupeye
Arlette LIBEN	Commune d'Oupeye
Etienne BAUGNEE	Trilogiport Terminal S.A.
Marc VAN GYSEL	Trilogiport Terminal S.A.
Philippe BEAUJEAN	Trilogiport Terminal S.A.
Mark DUYCK	Warehouses De Pauw

Invités :

Benoît De Bast	Agence wallonne de l'Air et du Climat (Awac)
Guy Gérard	Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)
Jean-Pierre REYNDERS	Bureau d'architecture L'Atelier (D.L. Trilogiport Belgium)

Excusés :

Michel MAJCHROWICZ	Représentant « Comité Village Hermalle-sous-Argenteau »
Thierry EVRARD	D.L. Trilogiport Belgium / CETIM
Arnaud WARIN	Service public de Wallonie, DGO 3
Olivier VANSTIPELEN	Service public de Wallonie, DGO 3
Nicolas DELHAYE	Service public de Wallonie, DGO 3

1. Procès-verbal de la réunion n° 6

Aucune remarque ou observation sur le procès-verbal de la réunion n° 6 du Comité d'accompagnement (organisée le 10 décembre 2013).

2. Etat d'avancement des travaux de la plate-forme Service public de Wallonie, Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, Département des Voies hydrauliques Liège (DGO 2)

Un point sur l'état d'avancement des travaux de construction et d'aménagement de la plate-forme Liège Trilogiport (phase 1) est présenté par Madame Céline Hellemans, Service public de Wallonie, DGO 2.

La présentation détaillée du marché de travaux de la plate-forme se trouve en annexe 1.

Voir **annexe 1** : Présentation DGO 2

3. Etat d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y compris le Pont Nord), Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques, Département des Voies hydrauliques Liège (DGO 2)

Un point sur l'état d'avancement des travaux des accès à la plate-forme (y inclus le pont Nord) est présenté par Madame Céline Hellemans, Service public de Wallonie, DGO 2. La présentation détaillée de ces travaux se trouve en annexe.

Voir **annexe 1** : Présentation DGO 2

4. Planning des travaux (décembre 2013 - Janvier 2014 – Février 2014) Service public de Wallonie, Direction de la Mobilité et des Voies hydrauliques de Liège, DGO 2)

Le planning des travaux (février – mai 2014) est intégré dans la présentation de la DGO 2.

Voir **annexe 1** : Présentation DGO 2

5. Présentation des mesures de la qualité de l'air

Une présentation scientifique des mesures de la qualité de l'air est effectuée par Monsieur Benoît De Bast de l'Agence wallonne de l'Air et du Climat (Awac) et par Monsieur Guy Gérard de l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP).

Voir **annexe 2** : Présentation Issep - Awac

Selon l'Agence wallonne de l'Air et du Climat et de l'Institut scientifique de Service public relatif à l'établissement et à l'exploitation d'un système de contrôle permanent de la qualité de l'air dans la zone du Trilogiport :

Polluants susceptibles d'être émis :

Activités portuaires (hors émissions des engins à moteur thermique): Dans l'état de nos connaissances, les particules en suspension dans l'air et les poussières sédimentables représentent les principaux polluants susceptibles d'être émis par les opérations de manutention de Liège Trilogiport. Les particules en suspension PM10 (particulate matters d'un diamètre aérodynamique inférieur à 10 microns) et les PM2.5 (particulate matters d'un diamètre aérodynamique inférieur à 2.5 microns) font l'objet d'une normalisation (wallonne/européenne).

Les poussières sédimentables ne sont pas normalisées en Wallonie. Toutefois, ces retombées font l'objet d'un suivi au sein des réseaux de suivi de la qualité de l'air en région wallonne. Les valeurs de références utilisées sont celles du TA-Luft allemand. Les particules sont elles-mêmes susceptibles de contenir des polluants (parmi ces polluants particuliers, le plomb, le nickel, le cadmium, l'arsenic et le benzo(a)pyrène font l'objet d'une normalisation wallonne/européenne).

Charroi et autres engins à moteur thermique : les polluants classiquement suivis comme indicateurs du trafic sont les particules en suspension (PM10-PM2.5), les oxydes d'azote (dont le NO₂ est réglementé par la législation en vigueur (wallonne/européenne)), les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP dont le benzo(a)pyrène est réglementé par la législation en vigueur), le « Black Carbon », indicateur d'une pollution particulaire résultant de la combustion (non réglementé par la législation en vigueur actuellement), les composés organiques volatils (dont le benzène est le seul réglementé par la législation en vigueur). Les quantités de particules ultrafines (entre 10 et 800 nm) constituent également un indicateur pertinent, mais la méthode n'est que très peu mise en œuvre à l'heure actuelle et l'interprétation des résultats nécessite une approche plus spécialisée.

Surveillance de la qualité de l'air : Le contrôle permanent portera sur la mesure en continu des particules fines PM10 et PM2.5, ainsi que des oxydes d'azote (NO et NO₂). Un moniteur Black Carbon pourrait également être installé comme indicateur du trafic. Les retombées de poussières sédimentables peuvent faire l'objet d'une mesure (fréquence de 28 jours d'accumulation).

Les HAP, le benzène (composés organiques volatils), les métaux lourds et l'arsenic feront l'objet d'un contrôle périodique. Le suivi de ceux-ci ne sera mis en œuvre que dès lors qu'une incidence claire de l'activité sur les concentrations de ces polluants serait mise en évidence.

Implantation : Le choix entre quatre implantations a été soumis à notre avis. Le site retenu se situe à proximité du Mosa.

Etat « zéro »

Selon l'AWAC et l'ISSEP, il n'est ni utile ni pertinent de réaliser « un état zéro » avant la mise en service de la plate-forme Liège Trilogiport pour les raisons suivantes :

Tout d'abord, les travaux d'aménagement du site ayant déjà commencé, on ne pourrait plus parler « d'état zéro » vu que les activités de terrassement et de génie civil en cours auraient une incidence claire sur les mesures enregistrées.

A noter également qu'une campagne préliminaire ne pourrait être qualifiée d'état zéro en raison de la fluctuation saisonnière des concentrations de polluants dans l'air et de la variabilité de celles-ci d'une année à l'autre.

En outre, la surveillance de la qualité de l'air se fait par rapport à des valeurs de référence (directives européennes et réglementation wallonne) et non pas en comparaison à un état de départ.

A titre d'intérêt intellectuel, le recours aux données issues de la campagne de mesure de la qualité de l'air dans la vallée de la basse Meuse en 2008-2009 et/ou la comparaison aux données des stations permanentes de la région liégeoise constituent la meilleure approche dans l'évaluation d'un état zéro de la qualité de l'air dans la zone concernée.

Incertitude et fluctuation de l'« état zéro » en raison de la variabilité de la météo

Les concentrations en polluants mesurées dans l'air ambiant dépendent évidemment des quantités de polluants émises dans l'atmosphère mais aussi ;

- De la chimie de l'atmosphère, régie entre autres par la température et l'humidité, qui fait subir des transformations aux polluants ;

- Des conditions de dispersion des polluants qui sont régies par les conditions météorologiques dont le gradient de température, le vent et la pluie.

Par conséquent, le raisonnement qui consiste à réaliser initialement un « état zéro », de refaire la même évaluation après la mise en route de Liège Trilogiport et de soustraire l'un de l'autre pour apprécier l'impact de l'activité est utopique. La différence qui pourrait être constatée ne serait pas uniquement la conséquence d'une différence de quantités émises dans l'atmosphère par l'activité de Liège Trilogiport mais serait aussi le reflet de différences de conditions de dispersion des polluants dans l'atmosphère en raison des conditions météorologiques rencontrées.

Cela est d'autant plus vrai que dans le cas présent où il n'y a pas un polluant traceur spécifique à l'activité de Liège Trilogiport et que les polluants ciblés peuvent également être émis, de manière variable, par d'autres sources.

Quid en cas de pollution ?

La zone sera dotée d'une station de mesures permanente qui assurera la veille par le suivi de la qualité de l'air. L'évaluation de la qualité de l'air se fera par comparaison à des valeurs de référence légales et non pas par rapport à un « état zéro ». Si les valeurs limites légales venaient à être dépassées, une campagne ponctuelle déployant des stations de mesures mobiles et ayant recours à des analyses complémentaires serait à même de mettre en évidence la ou les sources de pollution. L'analyse des roses de pollution constitue un des moyens efficaces d'identification de l'origine d'une pollution. Ce genre d'étude a déjà été réalisé à différents endroits problématiques dont Engis, Herstal, Chatelineau ou Mons.

L'intérêt d'une évaluation permanente de la qualité de l'air réside aussi dans le fait que l'on pourra disposer de longues séries temporelles qui permettront de déceler une éventuelle tendance à la hausse sur le long terme.

La station de mesures de la qualité de l'air sera identique aux autres stations utilisées en Wallonie. M. De Bast précise que c'est le même type d'installation, le même type d'infrastructures avec les mêmes moniteurs. Il précise que les polluants suivis ne seront toutefois pas forcément les mêmes.

M. Nivelles précise que l'ISSEP a fourni une offre de prix en vue de l'installation mobile présentée.

Selon M. De Bast, dès qu'il y a une problématique, il faut identifier les sources du problème, les causes et les stratégies pour identifier la / les sociétés responsables.

Il n'y a pas d'intérêt d'avoir « d'Etat O ». Selon M. De Bast, on peut l'obtenir en analysant les résultats historiques que l'AWAC / l'ISSEP possède.

Monsieur Verjans souhaite obtenir les références des législations européennes, transcrites dans le droit wallon. Voir annexes 3-4-5.

Monsieur Greffe précise qu'il est essentiel de traiter les mesures de la qualité de l'air avec toute la rigueur nécessaire.

Il est précisé que ces statistiques, qui seront analysées par l'AWAC / l'ISSEP, seront reprises dans les mesures de la qualité de l'Air de la Wallonie selon la volonté du Ministre Philippe Henry.

Monsieur Delecour précise que cette station de mesures est un point de la charte d'urbanisme et précise que c'est un engagement pris par les divers porteurs de projet.

6. Divers/Questions-réponses

Trafic de camions et engins de chantier

Suite à des interpellations de quelques riverains, Monsieur Verjans relate la présence de camions avec engins de chantiers roulant ainsi à proximité de la petite Chapelle située près de l'Hôpital d'Hermalle.

Mme Hellemans précise qu'il y a effectivement des parcours privilégiés et des parcours bis pour le passage de camions de chantier. Le halage ne permettant pas le passage de camions, elle confirme qu'il y a eu effectivement des passages de quelques camions à cet endroit, notamment pour la confection du pertuis en béton armé. C'était le seul itinéraire possible. Mme Hellemans mentionne toutefois que le trafic a été très limité.

Selon M. Lejeune, un courrier de la Ville de Visé a été envoyé à la DGO2 à ce propos. Monsieur Nivelles précise que la DGO 2 a bien relaté ces informations à la société momentanée et mentionne que des mesures de rétorsion seront prises à l'égard de cette dernière si la situation se reproduit ultérieurement.

Respect du planning

Monsieur Staelens interroge la DGO 2 sur le planning. Monsieur Nivelles précise que le planning est respecté.

Mise en cul-de-sac de l'Allée Verte et de la Rue Marchand

Monsieur Van den Meersche a souhaité obtenir de plus amples informations sur les travaux Devant-le-Pont. Selon la DGO 2, l'Allée Verte et la Rue Marchand seront mises en cul-de-sac dès le 15 avril 2014 (et non dès le 1^{er} mai comme annoncé initialement).

Monsieur Lejeune précise que la Ville de Visé disposera les panneaux de signalisation nécessaires et organisera d'ici le 15 avril la communication par rapport à la mise en cul-de-sac de ces voiries. Des panneaux annonçant la mise en cul-de-sac au 15 avril seront placés rue Marchand et Allée verte par l'entreprise avant la fermeture. Un passage piéton entre les deux rues sera maintenu durant la période de chantier.

Ultérieurement, la Rue Marchand viendra se connecter à la nouvelle voirie. Les bulles à verre seront installées à près du nouveau parking de la salle de sport.

Monsieur Neven stipule qu'il est important d'informer les services de secours (pompiers, etc) ainsi que la Clinique d'Hermalle.

Le nouveau pont

M. Greffe souhaite obtenir les vues du nouveau pont. Elles sont annexées à ce PV.

Monsieur Hacourt précise que le pont est conçu pour recevoir une troisième rampe dont les travaux nécessiteront un nouveau permis.

Monsieur Neven précise que la Ville de Visé souhaite obtenir cette troisième rampe d'accès pour diverses raisons (économique, écologique...).

Terres de remblais

Mme Liben s'interroge sur les terres de remblais qui seront amenées à Trilogiport. Selon Mme Hellemans, ces terres d'apport (environ 150.000m³) seront acheminées par la voie d'eau à Trilogiport. M. Hacourt précise que l'entrepreneur a une obligation de fournir des terres de qualité.

Prochaine réunion – Comité d’accompagnement – Réunion n° 8

La prochaine réunion du Comité d’accompagnement (réunion n ° 8) se tiendra **le mardi 3 juin 2014** à 18h à la Salle d’exposition du Port autonome de Liège, rue de l’île Monsin 40 à 4020 Liège.

La réunion se termine vers 20H00.



Emile-Louis Bertrand
Président du Comité d’accompagnement Liège Trilogiport
Directeur général du Port autonome de Liège

Liste des annexes :

Veillez trouver en annexe :

Annexe 1 : Présentation DGO2 – Etat d’avancement Trilogiport

Annexe 2 : Présentation ISSEP / AWAC

Annexe 3-4-5 : Documents législatifs mentionnés dans la présentation de l’ISSEP – AWAC

Annexe 6-7 : Vues du nouveau pont qui reliera l’autoroute à Liège Trilogiport.